

Coordination rurale 21 – FRDR11305

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR11305
Nom masse d'eau	Rivière l'Arnisson
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	2 communes : Chambeire et Longchamp
Contenu de la demande	Demande de retrait de deux communes
Argumentaire du contributeur	Les communes de Chambeire et Longchamp ont été classées sous la continuité territoriale alors qu'aucune donnée ne permet la justification de ce classement
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	Les communes de Chambeire et Longchamp sont proposées au classement car elles intersectent le bassin versant de la masse d'eau FRDR11667 – L'Albanne à hauteur de respectivement 4,6 % et 6,7 %. L'analyse de l'occupation des sols sur les sections cadastrales concernées montre une absence de SAU justifiant un retrait de ces deux communes de la proposition de classement
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de Chambeire et Longchamp (peu/pas de SAU)
Évolutions	Retrait de 2 communes : Chambeire et Longchamp.